



11 > 12

Rapport Annuel

La Voix des Artisans et des PME de la construction en Europe



European Builders Confederation

Rue Jacques de Lalaing, 4

B-1040 Bruxelles - Belgique

Tel. +32(0)2 514 23 23 - Fax +32(0)2 514 00 15

secretariat@eubuilders.org - www.eubuilders.org

EBC est membre de l'UEAPME et est membre fondateur de NORMAPME





Avant-propos du Président

En période de crise sévère comme celle que nous affrontons actuellement, le travail du Président de l'EBC est plus difficile, mais également plus important. Plus difficile, car les entreprises, confrontées à la crise économique la plus rude depuis des décennies, tendent à adopter des comportements protectionnistes et anti-européens. Il est donc d'autant plus important de mener et coordonner les activités d'une organisation représentative telle que l'EBC. En effet, EBC est l'unique outil à disposition des artisans, petites et moyennes entreprises du secteur de la construction pour se faire entendre dans l'environnement décisionnel bruxellois.

C'est pourquoi, comme vous pourrez le voir dans ce rapport d'activité, le travail d'EBC en 2012 s'est fortement concentré sur les affaires économiques telles que les délais de paiement ou l'accès aux marchés. En effet, cette nouvelle année a débuté avec la publication de la proposition de la Commission, longtemps attendue, de la directive révisée sur les marchés publics. EBC a accueilli très favorablement cette législation qui introduit des mesures pertinentes en faveur des PME.

Par ailleurs, nous avons fortement porté notre attention sur l'amélioration de l'accès au financement des PME, notamment après les deux opérations de prêts octroyés par la Banque Centrale Européenne, qui a ainsi injecté plus d'1 billion d'Euro dans les banques européennes. Concernant les conditions de paiement, EBC travaille avec ses membres nationaux pour surveiller la transposition de la directive révisée relative aux retards de paiement, exigeant une véritable amélioration de ces conditions. Les conditions de trésorerie ne peuvent s'améliorer et les investissements productifs ne peuvent être réalisés si les paiements légitimes effectués dans une période décente ne deviennent pas la norme !

Le dialogue social sectoriel européen a également continuellement été sur notre liste de priorités. En particulier, en juillet 2011, nous avons lancé le projet Under Construction 3 sur le vieillissement actif et les jeunes travailleurs dans la construction. Cette action témoigne de notre engagement de répondre au défi démographique que rencontrera notre secteur, et nos pays, dans une trentaine d'années, avec une population vieillissante et une dépendance croissante de la population sur un nombre réduit d'actifs.

Ce projet vient renforcer la demande de l'EBC pour une admission directe et réelle au dialogue social européen pour la construction. A cette fin et après plusieurs demandes, EBC est prête à prendre part à la première véritable étude de représentativité des organisations des partenaires sociaux du secteur de la construction, qui dépeindra une nouvelle structure pour le dialogue social.

Un pas important et prometteur a déjà été franchi avec l'élargissement de la représentativité de l'EBC grâce à la récente affiliation de deux nouvelles associations représentant artisans et PME de la construction de Lettonie et de Suisse. Ces adhésions renforcent davantage encore l'association face aux autres acteurs du secteur et aux décideurs politiques. Pour cette même raison, en tant que membre de longue date du conseil d'administration de l'EBC, je suis très fier de diriger cette association. Je voudrais remercier tous les membres de l'EBC de m'accorder leur confiance avec la présidence de la « voix des artisans et PME de la construction en Europe ».

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Calvo', written over a horizontal line.

José Antonio Calvo Delgado
Président d'EBC

Présentation d'EBC





Une représentation pour les artisans et les PME de la Construction à Bruxelles

Un nombre croissant de réglementations nationales ne sont que des déclinaisons des législations européennes dans les domaines énergétique, social, fiscal ou normatif, élaborées le plus souvent sans évaluer leur impact auprès des PME et sans prévoir de dispositions ni d'accompagnement spécifique pour elles.

Six associations nationales responsables de l'artisanat du bâtiment de plusieurs pays européens se sont donc organisées pour fonder en 1990, EBC – European Builders Confederation – la voix des artisans et PME de la construction en Europe.

Forte de 21 organisations membres et partenaires, EBC représente aujourd'hui 2 millions d'artisans et de PME de la construction. Dotée d'un bureau permanent à Bruxelles, elle travaille quotidiennement en étroite collaboration avec l'Union Européenne de l'Artisanat et des PME (UEAPME) et le Bureau de l'Artisanat et des PME pour la Normalisation (NORMAPME), organisations dont elle est membre.

LES OBJECTIFS Anticiper, échanger, se positionner et agir

Notre objectif politique est clair : représenter, défendre et promouvoir les intérêts des artisans et des PME du bâtiment en coordination étroite avec les organisations membres nationales. Afin d'élaborer leur politique commune, les membres d'EBC se réunissent au minimum quatre fois par an lors des conseils d'administration à Bruxelles et lors de l'Assemblée Générale. Cette dernière est normalement combinée avec le Congrès annuel d'EBC organisé alternativement chez chacun des membres d'EBC et consacré chaque année à un thème spécifique.

Notre équipe de permanents exerce, tout au long de l'année, une activité de veille et d'information sur les législations en cours. Grâce à un réseau d'experts issus de ses organisations membres, EBC élabore des prises de positions validées par les organisations nationales et défendues conjointement à Bruxelles et auprès des Gouvernements nationaux.

Des actions de lobbying sont menées auprès de la Commission européenne et de ses nombreuses Directions générales (Entreprises/Industrie ; Fiscalité ; Emploi et Affaires Sociales ; Environnement ; Energie), auprès du Parlement européen et auprès du Comité Economique et Social Européen.

EBC siège au Comité Permanent de la Construction, Comité présidé par la Commission européenne et composé des représentants des gouvernements des Etats membres, en charge de la réglementation pour la construction. La représentativité complémentaire d'EBC est par ailleurs reconnue par la Commission européenne pour être associée au Comité de Dialogue Social européen dans le secteur de la Construction et la FIEC a accordé depuis 2007 à EBC deux sièges d'observateur au sein de sa délégation participant à ce Comité. EBC est également partenaire de la plateforme Build Up en faveur de l'efficacité énergétique des bâtiments. EBC a été coordinateur de différents projets européens et est actuellement partenaire dans trois projets : Shelter, EuroApprenticeship et Under Construction 3.

Depuis le mois de mars 2012, EBC est également membre de WorldSkills Europe, l'organisation régionale responsable d'organiser la plus grande compétition européenne des métiers techniques et manuels.

Les publications d'EBC

- > Un bulletin d'information trimestriel, traduit en 4 langues (Français, Anglais, Espagnol, Italien)
- > Le "Construction Voice", une lettre d'information mensuelle en Anglais à destination de la presse et des responsables politiques européens.
- > Un rapport annuel, en 4 langues (Français, Anglais, Espagnol, Italien)
- > Des communiqués de presse en 2 langues (Français, Anglais)
- > Des prises de position en 2 langues (Français, Anglais)
- > Des publications sur les projets conduits par EBC

Toutes ces publications sont disponibles sur le site Internet d'EBC :
www.eubuilders.org



FOCOPE

The Forum in the European Parliament for Construction

La structure d'EBC

Comité de direction

Vice-président

Patrick LIEBUS

(CAPEB, France)



Président

José Antonio
CALVO-DELGADO
(CNC, Espagne)



Ex-président

Andrea MARCONI
(ANAEPA, Italie)



Trésorier

Jean-Pierre WAEYTENS
(BOUWUNIE, Belgique)



Commissaire aux comptes

Patrick KOEHNEN
(FDA, Luxembourg)



Commissaire aux comptes

Richard DIMENT
(FMB, Royaume-Uni)



Secrétariat



Sabrina Fischer

Project Officer

Autrichienne
Master en communication
d'entreprise

Langues: Allemand, Anglais,
Espagnol, Français, Russe

Riccardo Viaggi

Secrétaire Général

Master en relations internationales
Langues: Italien, Anglais,
Français, Espagnol, Russe

Alice Franz

Policy Officer

Française
Master en affaires européennes
et droit européen
Langues: Français, Anglais,
Espagnol, Allemand

Valeria Mazzagatti

Stagiaire

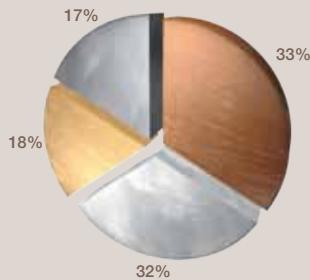
Italienne
Master en relations
internationales
Langues : Italien, Anglais,
Français, Espagnol

250+ employés

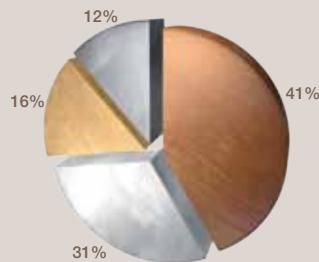
50-249 employés

10-49 employés

0-9 employés



Les micro-entreprises créent une valeur ajoutée de 33% dans le secteur



Les PME emploient 88% des salariés du secteur

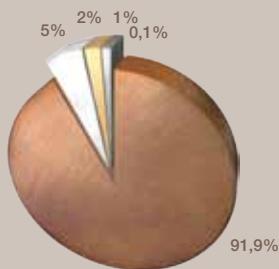
250+ employés

50-249 employés

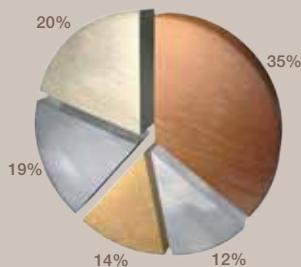
20-49 employés

10-19 employés

0-9 employés



99,9% des entreprises du secteur de la construction en Europe sont des PME



Les PME réalisent 80% du chiffre d'affaires du secteur

EBC et ses PME en quelques chiffres et dates

La place des artisans et PME dans le secteur européen de la construction

EBC en quelques dates

- 1990 Création d'EBC
- 1995 EBC devient membre de l'UEAPME (Union Européenne des Artisans et des PME)
- 1996 EBC cofonde NORMAPME (Bureau Européen de l'Artisanat et des PME pour la normalisation)
- 2007 EBC devient observateur dans la délégation employeur du Comité de dialogue social européen pour la construction
- 2008 Projet européen sur le dialogue social « Under Construction »
EBC préside le Forum Construction de l'UEAPME
- 2009 TVA réduite : mesure rendue permanente
- 2010 EBC fête ses 20 ans
- 2011 Règlement produits de construction adopté: importante mesures de simplifications pour les artisans
- 2012 EBC devient membre de WorldSkills Europe

Nombre d'entreprises	3,1	millions
Chiffre d'affaires	1.610	milliards d'Euro
Salariés	13,8	millions de personnes
Effectif moyen par entreprise	4,5	personnes

Source : Eurostat

EBC accroît sa représentation

Au cours de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 2 mars 2012 à Bruxelles, EBC a approuvé l'**adhésion officielle de deux nouvelles associations nationales représentant les PME de la construction en Lettonie et en Suisse**. L'association lettone des entreprises du bâtiment LBA, a décidé de rejoindre l'EBC en tant que membre effectif, après à une longue coopération dans différents projets européens. Dans le même temps, l'association romande de la construction a demandé de joindre l'EBC en tant que membre associé.

Performances et tendances – la reprise attendra un an en plus !

Pour l'année 2012, les prévisions de Euroconstruct, le réseau de 19 instituts d'études et de prévisions économiques pour la construction, présentent une tendance à la baisse, malgré les prévisions positives qui ont été données par l'institut début 2011. Les résultats des recherches statistiques les plus fiables pour le secteur de la construction montrent que les difficultés financières de l'été 2011 et les mesures d'austérité adoptées par la suite dans la plupart des pays européens ont principalement affecté la production de 2012 et ont reporté la reprise économique bien au-delà de la fin de l'année 2012.

Les prévisions pour 2012 sont donc devenues négatives (-0,3% au lieu de +1,3%), suivant de près la baisse sévère du cycle macroéconomique avec des réductions de la croissance du PIB pour 2012 et 2013. Néanmoins, en 2013 nous devrions finalement assister à une reprise du secteur (dès que les déséquilibres des pays européens seront ajustés) avec une prédiction positive de +1,8%. La progression va se poursuivre en 2014, avec un taux de +2%. Toutefois, la croissance sera relativement faible et lente, et ne sera pas en mesure de contrebalancer la baisse cumulée d'environ 17% au cours de la période 2008-2012.

La croissance du secteur résidentiel sera progressive mais clairement positive (+1,4% en 2011, 1,3% en 2012 et 2,4% en 2013), alors que la rénovation continue de jouer un rôle de régulateur du marché, avec une augmentation stable mais faible. Une baisse des investissements et des prévisions de croissance plus pessimistes créent une situation assez critique pour le non résidentiel. Néanmoins, le secteur le plus affecté reste le génie civil qui diminuera de nouveau en 2012, avec une stagnation de-facto en 2013.

En Europe, les pays du « Big 5 » connaissent le plus fort déclin (FR, DE, IT, UK, ES), principalement en raison de la performance très négative de l'Espagne. D'autre part, les pays du « Small 6 » (AT, BE, IE, PT, CH) qui représentent 16% du chiffre d'affaires de la construction en Europe, sont poussés vers le bas par l'Irlande et le Portugal. En 2011, les pays nordiques ont montré une bonne performance qui se poursuivra dans les prochaines années. Finalement la Pologne entraîne le groupe des pays de l'Europe de l'Est vers le haut, en dépit d'un déclin de la croissance prévu pour les années à venir.

Pays	Production 2011 (Md€ 2010)	2011/10 (estim.) %vol	2012/2011 (prev.) %vol	2013/2012 (prev.) % vol
Allemagne	268,6	3,7	1,8	1,6
France	197,6	3,8	1,7	2,5
Italie	168	-3,1	-1,5	0,8
Royaume-Uni	161,8	-2	-2,8	3,7
Espagne	103,2	-19,4	-9	0
Pays-Bas	66,8	3,7	0,4	3,5
Pologne	48,4	12,9	4,1	0,3
Suisse	43,1	2,6	3,2	1,6
Norvège	37,6	6,3	6,3	4,1
Belgique	36,1	3,9	2,7	2
Suède	29,5	3,5	2,4	1,8
Autriche	29,2	0,7	0,7	1,1
Finlande	27,9	2,6	-2,2	1,4
Danemark	24,3	3,3	3,7	5,3
Portugal	20,2	-10	-12,9	-5
Irlande	9,4	-17,5	-8,5	-2,8
Rép. Tchèque	18,6	-6,2	-4	-0,3
Hongrie	8,1	-10,8	-2,3	1,8
Slovaquie	5,1	-5,5	2,6	4,8
Total	1303,3	-0,6	-0,3	1,8

Source : Euroconstruct - novembre 2011

Politiques européennes et actions de l'EBC

EBC ANNUAL CONGRESS
9-10 June 2011 - Warsaw

EBC prend la parole au Parlement européen sur les marchés publics

En mai 2011, avant la publication de la nouvelle directive sur les marchés publics, le Parlement a organisé une audition publique. L'ex-président d'EBC, Andrea Marconi a pris la parole lors de cette audition, transmettant un message fort sur les mesures nécessaires qui doivent être incluses dans la révision de la directive pour poursuivre de manière effective l'objectif d'améliorer l'accès des PME aux marchés publics.

1ère Assemblée européenne de PME : EBC invitée par la Commission à prendre part au conseil stratégique

Avec le lancement officiel de l'Assemblée européenne de PME prévue pour novembre 2012, la Commission européenne a organisé la première réunion de travail avec les associations de PME pour préparer cet événement. L'assemblée de PME est une partie officielle de la structure de gouvernance du SBA révisé, et EBC a toujours suivi de près ces activités. Pour cette raison, la Commission européenne a également invité EBC à prendre part au conseil stratégique de l'assemblée de PME, le comité de pilotage chargé de conseiller la Commission sur la planification de l'événement.

UEAPME crée le groupe de travail ad-hoc du SBA

Suivant la demande de quelques-uns de ses membres, dont EBC, UEAPME a récemment créé le groupe de travail ad-hoc du Small Business Act (SBA). Ce groupe de travail permet des échanges d'information fructueux et constants et est très utile pour préparer à l'avance toutes les réunions du réseau des responsables de PME (SME Envoys), où l'UEAPME participe en tant qu'acteur le plus important. Le réseau des responsables de PME fait partie du SBA. Il inclut les responsables nationaux de PME, le responsable des PME de la Commission européenne et des représentants d'organisations de PME européennes.

Politiques économiques

Révision de la directive marchés publics

Au printemps 2012, le Parlement européen a examiné la proposition de révision de la directive sur les marchés publics. Avec l'adoption en décembre 2011 de la proposition révisant la directive de 2004, la Commission a conclu un très long processus de consultation, durant lequel EBC a été très active.

Tout d'abord, la division des contrats en lots est devenue une réalité, un pas important puisque la taille des offres peut totalement exclure les plus petites entreprises du processus d'appel d'offres. En lien avec la taille des contrats, EBC demande aussi la limitation des exigences financières disproportionnées pour accéder aux appels d'offres.

Concernant la charge administrative, EBC a obtenu une véritable application du principe « une fois seulement », énoncé dans le Small Business Act, l'administration publique n'exigeant des entreprises les documents qu'une seule fois, permettant une auto-certification et demandant d'autres documents originaux aux entreprises soumissionnaires seulement dans les stades avancés de la procédure de négociation de l'appel d'offres.

Cependant il reste encore beaucoup à faire pour améliorer la proposition de la Commission, notamment concernant les offres anormalement basses, les délais de soumission des offres et le choix des procédures, car une trop grande flexibilité pour les administrations publiques pourrait induire un manque de transparence et plus de choix des contrats globaux, qui sont exclusivement réservés aux grandes entreprises, utilisant les PME comme simples sous-traitants.

EBC a présenté une prise de position avec plusieurs propositions d'amendements aux membres de la commission marché intérieur du Parlement. Parmi eux, le rapporteur M. Tarabella (S&D – Belgique) a été très à l'écoute de nos demandes et a soumis son projet de rapport à la commission marché intérieur en mai 2012.



Compétitivité durable du secteur de la construction EBC contribue à la Communication de la Commission

Au début de son mandat, Antonio Tajani, vice-président de la Commission européenne, avait annoncé sa décision de publier une Communication sur le secteur de la construction. En juin 2012, la Commission devrait officiellement adopter une Communication sur la compétitivité durable du secteur de la construction et de ses entreprises.

Selon la Commission, la communication mettra en avant les développements récents du marché et les évolutions politiques et réglementaires. S'appuyant sur ces résultats, la communication affichera la position du secteur en termes d'objectifs de déve-

loppement durable et proposera une série d'initiatives groupées en 5 grands axes prioritaires. La structure de gouvernance de la stratégie sera composée des acteurs européens et aidera le secteur à atteindre les objectifs de compétitivité durable et à assurer une meilleure coordination des différentes initiatives mises en place aux niveaux européen, national et sectoriel.

En vue de la publication de la communication, la Commission européenne a lancé au cours de l'été 2011 une consultation, à laquelle EBC a répondu, afin de mieux comprendre le point de vue des acteurs sur les défis et l'avenir

du secteur de la construction. Dans sa réponse à la consultation, EBC a insisté sur les petites et moyennes entreprises comme principale force du secteur pour mettre en œuvre les objectifs d'efficacité énergétique. EBC a appelé la Commission à créer un environnement favorable aux PME en termes de conditions économiques et à mettre en place un cadre réglementaire qui se base sur les points clés du Small Business Act : accès aux marchés, accès au financement et réduction de la charge administrative.

Directive retards de paiement Les PME ont besoin d'une transposition rapide et réelle.

La version révisée de la directive relative aux retards de paiement a été publiée au Journal Officiel de l'UE le 23 février 2011. Les Etats membres ont jusqu'en 2013 pour la mettre en œuvre, mais EBC appelle à une transposition entière et rapide pour le bien-être des artisans et PME. Cette loi devrait améliorer les conditions financières et la trésorerie des PME puisqu'il est attendu qu'elle limite les délais de paiement et surtout, tous les pouvoirs de dérogation des autorités publiques.

A la fin de l'année 2011, Antonio Tajani, Vice-président de la Commission européenne et Commissaire européen en charge du service Entreprises et Industrie, a écrit une lettre aux gouvernements des Etats membres afin qu'ils intensifient leurs efforts en vue d'accélérer l'adoption et la transposition en droit national de la version révisée de la directive sur les retards de paiement.

Cette étape résulte clairement d'une volonté politique prise dans un contexte économique difficile auquel les PME sont confrontées, surtout en ce qui concerne les problèmes de retards de paiement et de liquidité. Cette étape est aussi très significative car la date limite négociée pour l'adoption et la transposition par les Etats membres de la version révisée de la directive retards de paiement est de 24 mois. EBC a accueilli très positivement ce geste!



Vice-Président de la Commission européenne
et Commissaire à l'industrie et à l'entrepreneuriat, Antonio Tajani © EP



Accès à l'assurance

ELIOS 2: Etude européenne sur les régimes d'assurance construction

Le 20 mars 2012, la Commission européenne a lancé ELIOS 2, la suite du projet pilote qui avait débuté en 2008 et visant à faciliter l'accès à l'assurance pour les petites entreprises et les indépendants en vue de stimuler l'innovation et de promouvoir les éco-technologies.

L'objectif d'ELIOS 1 était d'obtenir un aperçu des régimes nationaux d'assurance et de responsabilité dans l'UE-27 et de proposer des recommandations concrètes. Cependant, suite aux conclusions d'ELIOS 1 en 2010, EBC a déploré le manque de résultats concrets présentés par le consortium.

Aux vues de ces résultats et grâce à l'intervention de la députée européenne française Estelle Grelier, ELIOS 2 a été lancé. EBC accueille positivement cette nouvelle initiative et espère des résultats concrets avec un véritable impact pour les entreprises artisanales de la construction.

Accès au financement

Les PME de la construction en Europe sont sévèrement touchées par la crise financière et le resserrement des crédits qui s'en est suivi. En effet, les politiques financières des banques et les délais ont été resserrés et les petites entreprises trouvent très difficiles de financer des décisions simples et productives, telles que l'embauche ou le démarrage d'un nouveau chantier.

EBC insiste sur l'importance de faciliter l'accès au crédit traditionnel et appelle la Commission européenne à poursuivre l'amélioration du crédit bancaire

simple et des lignes de crédit au lieu de se concentrer sur le capital-risque, les financements de taille intermédiaire et les mesures pour les investissements innovants qui sont seulement adéquats pour les startups innovantes et high-tech, très peu nombreuses. Ces mesures ne répondent pas aux besoins des 95% des entreprises de la construction en Europe, qui ont moins de 10 employés.

Pour cette raison, EBC demande que le futur cadre financier 2014-2020 alloue des ressources importantes aux garan-

ties traditionnelles et aux opérations de contre-garantie qui facilitent les prêts et les rendent moins coûteux en termes de frais et d'exigences minimales de garantie. De la même façon, dans un communiqué datant de février 2012, EBC a appelé le système bancaire européen à financer l'économie réelle et les PME, suite à la décision prise par la Banque Centrale Européenne de prêter plus de 1 billion d'Euro à plus d'une centaine de banques en Europe.



Délégation italienne



«Pourquoi au niveau européen, autant qu'au niveau national, les PME, qui représentent l'immense majorité des entreprises et des salariés, sont sous-représentées et presque toujours subordonnées aux représentations industrielles ?» a demandé l'ancien Président d'EBC, Andrea Marconi



Le Président M. Nikolajev de LBA et le Président M. Calvo Delgado d'EBC (de gauche à droite)

Détachement intragroupe

La directive européenne toujours en discussion

La proposition de la Commission présentée en 2010 pour réguler le flux des travailleurs qualifiés au sein même des multinationales qui résident normalement en dehors de l'UE est toujours en discussion. La demande générale des acteurs de la construction d'exclure le secteur du champ d'application de la directive n'a pas été accepté par le Parlement européen. La commission des affaires intérieures du Parlement a également rejeté un amendement donnant la possibilité aux organisations nationales de partenaires sociaux d'exclure un secteur spécifique. Les délégations nationales au sein du Conseil discutent actuellement leur position et des négociations en trilogie sont attendues sous peu, avec un retard très important.

EBC suit les développements de ce dossier notamment au travers du comité de dialogue social sectoriel.

Affaires sociales

Troubles musculosquelettiques

Les organisations d'employeurs se réunissent contre davantage de charge administrative

EBC a toujours été très soucieuse de la réduction de la charge administrative et s'est toujours prononcée contre l'introduction de nouvelles charges administratives inutiles introduites au niveau européen. En effet, depuis plusieurs années, nous avons porté une attention particulière à l'intention de la Commission de proposer une nouvelle initiative législative sur toutes les conditions ergonomiques au travail.

Pour cette raison, EBC a envoyé une lettre ouverte en mars 2012 au vice-président de la Commission européenne et Commissaire à l'industrie, Antonio Tajani et au Commissaire à l'Emploi et Affaires sociales, László Andor, portant sur l'évaluation d'impact d'une nouvelle initiative législative relative aux troubles musculosquelettiques / ergonomiques et qui a été discutée lors du conseil d'évaluation d'impact de la Commission européenne le 28 mars 2012.

Cette action a été proposée par l'EBC et coordonnée par l'UEAPME, et a rassemblé 9 organisations européennes qui ont co-signé la lettre : BUSINES-

SEUROPE, CEEP, EBC, EFCI, EUROCHAMBRES, EUROCOMMERCE, FIEC, PEARLE et UEAPME. L'objectif de cette lettre était d'exprimer nos profondes préoccupations sur cette nouvelle initiative législative, que nous considérons inutile et qui risque d'engendrer de nouvelles charges, coûteuses et disproportionnées aux PME.

Pour le moment et jusqu'au mois de mai 2012, la Commission a écouté cet appel des PME et à de nouveau rappelé le risque d'augmentation de la charge administrative et financière et a retardé une nouvelle fois la publication de cette initiative.



Dialogue social

L'Unité en charge du dialogue social de la Commission a finalement accepté de mener une étude de représentativité et évaluer les différents niveaux de représentativité des partenaires sociaux sectoriels européens de la construction. L'étude débutera à l'automne 2012.

EBC se satisfait de cette décision qui aura mis du temps mais qui devrait pour la première fois permettre à EBC de faire reconnaître l'importance de son rôle dans le cadre du dialogue social sectoriel européen. Ceci devrait mettre fin à la prétention de la FIEC à vouloir représenter tout le secteur de la construction au niveau patronal.

En pratique, EUROFOUND – entité indépendante dans le domaine des affaires sociales - mènera cette étude dans tous les Etats membres en sachant que les associations européennes devront elles aussi transmettre des informations, des données et des chiffres sur leurs associations nationales. L'étude sera menée courant 2012 avec des résultats attendus d'ici début 2013.

EBC organise également des projets dans le cadre du dialogue social sectoriel européen. Le plus récent, « Under Construction 3 », s'attaque au vieillissement actif et aux jeunes travailleurs de la construction. Pour plus d'information, se reporter à la section « Projets » du rapport.

Under Construction

Supporting Active Ageing & Attracting Young Workers in Construction SMEs



Lors de la cérémonie de lancement du projet Under Construction 3, l'ancien Président d'EBC, Andrea Marconi, a mis en avant le point de vue des métiers de la construction et des micro-entreprises, en faisant valoir que ces entreprises ne sont pas représentées dans le dialogue social sectoriel. Alors même que les membres d'EBC sont partenaires sociaux reconnus au niveau national, ils n'ont toujours pas un siège officiel dans le comité de dialogue social pour la construction au niveau européen. M. Marconi, rappelant aux participants qu'EBC a actuellement seulement un statut d'observateur dans le dialogue social, a critiqué le niveau de représentativité à la fois numérique et géographique du comité et a signalé que, alors même que les associations de PME membres d'EBC ne peuvent pas activement participer au comité et ne peuvent pas signer de positions communes ni d'accords, leurs entreprises doivent néanmoins se conformer à la législation européenne qui résulte en partie des discussions au sein du comité construction.

M. Marconi a ensuite conclu que les relations de travail entre EBC et les autres partenaires sociaux devraient être fondées sur la coopération et la confiance au niveau européen.

EBC rejoint WorldSkills Europe

A son Assemblée Générale de 2012 qui s'est tenue à Spa en Belgique, Worldskills Europe a approuvé l'adhésion d'EBC. En tant qu'organisateur de la plus grande compétition européenne des métiers techniques et manuels, cette organisation s'avère être un partenaire pertinent et évident pour EBC. En effet, depuis toujours, EBC s'est engagée à améliorer les compétences de la main d'œuvre du secteur de la construction, ce qui passe aussi par une amélioration de l'image du secteur. La mission principale de WorldSkills Europe et de répandre et sensibiliser la population à l'importance des métiers techniques et manuels en visant l'excellence des jeunes travailleurs.



« Avec plus de 500 compétiteurs et plusieurs milliers de visiteurs, la compétition EuroSkills 2012 d'octobre est le meilleur moyen de diffuser notre message et EBC fait partie des partenaires les plus à-mêmes de participer. ».

Le secrétaire général d'EBC Riccardo Viaggi et Mr. De Goey, Président de WorldSkills Europe



Environnement et énergie

Directive efficacité énergétique

En juin 2011, la Commission européenne a dévoilé sa proposition législative pour améliorer l'efficacité énergétique. La proposition de directive a pour objectif de contribuer de manière significative à la réalisation de l'objectif indicatif de 20% d'économies d'énergie d'ici 2020. Le document s'adresse tant aux fournisseurs d'énergie qu'aux secteurs d'utilisation finale.

La proposition de la Commission européenne comprend les dispositions suivantes :

- Chaque Etat membre devra mettre en place un régime d'obligation d'économies d'énergie. Les entreprises qui produisent, vendent ou distribuent de l'énergie devront ainsi économiser 1,5% par an de leurs volumes de vente, en proposant à leurs clients des mesures telles que l'amélioration des systèmes de chauffage, l'installation de double vitrage, l'isolation des toits.
- Le secteur public doit rénover chaque année 3% de son parc immobilier « aux niveaux optimaux en fonction des coûts ». Les bâtiments doivent avoir une surface utile de plus de 250 m² pour être couverts par cette exigence.
- Les Etats membres veillent à ce qu'à partir du 1er janvier 2014, des sys-

tèmes de certification ou de qualification équivalente soient ou deviennent accessibles pour les fournisseurs de services énergétiques, les audits énergétiques, les mesures d'amélioration d'efficacité énergétique, y compris pour les installateurs d'éléments de bâtiment.

- Il devrait y avoir des incitations pour les PME pour les encourager à se soumettre à des audits énergétiques et diffuser les meilleures pratiques.

Quand le Parlement européen a repris le dossier, EBC a réussi à faire inclure les amendements clés suivants, en vue d'améliorer le texte et de répondre aux besoins des artisans et PME du secteur de la construction :

- Promotion des emplois locaux en encourageant des partenariats clairs entre les distributeurs d'énergie et fournisseurs de services énergétiques locaux.
- La possibilité pour les PME indépendantes de constituer des clusters/consortia afin de pouvoir offrir des structures de contrats plus complexes telles que les certificats de performance énergétique.
- Le respect des systèmes de formation et de qualification existants.
- La mise en œuvre d'un cadre financier adéquat et des mesures incitatives stables.
- L'introduction de règles contrai-

gnantes pour qu'il n'y ait aucune distorsion de concurrence au détriment des petites entreprises dans le marché émergent des services énergétiques.

Les négociations entre la Commission européenne, le Parlement et le Conseil ont débuté en mai 2012, mais le manque d'ambition affiché par les Etats membres aboutira très certainement à une directive beaucoup plus faible.

Au cours d'un déjeuner-débat, co-organisé par l'eurodéputé Vladko Panayotov et la Coalition for Energy Savings, le secrétaire général d'EBC Riccardo Viaggi a fait une présentation d'exemples concrets de création d'emplois locaux dans les PME de la construction grâce à une bonne politique en matière d'efficacité énergétique. Il a également rappelé la nécessité d'avoir des travailleurs hautement qualifiés dans le secteur ainsi que des systèmes de soutien financiers ambitieux et stables.

Consultation européenne sur le soutien financier pour améliorer l'efficacité énergétique dans les bâtiments.

En mai 2012, EBC a répondu à la consultation de la Commission européenne sur le soutien financier en faveur de l'efficacité énergétique dans les bâtiments. Dans sa réponse, EBC a commenté les principaux dysfonctionnements du marché venant de la demande (manque de connaissance et d'information des clients et des institutions financières, manque de capitaux pour initier les travaux) et venant de l'offre (manque de confiance dans le marché et manque d'entreprises ou de groupes d'entreprises disponibles et capables d'effectuer les travaux.)

EBC a rappelé qu'améliorer l'efficacité énergétique est un défi qui ne peut être relevé que si des incitations suf-

fisantes et stables sont disponibles et facilement accessibles. L'efficacité énergétique dans le logement est souvent ralentie par le fait que les coûts initiaux sont souvent élevés avec un retour sur investissement très long. De fait, il est essentiel que les propriétaires/locataires soient en position de pouvoir démarrer des travaux de construction pour améliorer l'efficacité énergétique de leur bâtiment. Dans le même temps, les PME locales doivent également être aidées financièrement : la main d'œuvre a besoin d'adapter ses compétences aux nouvelles techniques innovantes et des programmes de formation devraient être développés pour les professionnels de la construction

sur les nouvelles techniques d'éco-construction, les éco-matériaux et les nouvelles façons d'évaluer la performance énergétique des bâtiments. Les coûts de l'assurance pourraient également être réduits en introduisant un fonds ou tout autre instrument au niveau européen qui réduirait le coût du risque pour les compagnies d'assurance.

Finalement, EBC a mis en avant les besoins des artisans et PME de se regrouper en clusters/consortia afin de pouvoir offrir des contrats plus complexes tels que le contrat de performance énergétique, un type de contrat qui offre de bonnes garanties au client.



Normalisation

Règlement produits de construction

Le règlement produits de construction (RPC) est entré en vigueur à la fin du mois d'avril 2011 avec quelques-uns de ses articles, les plus importants, qui deviendront applicables à partir de juillet 2013.

Tous les acteurs publics et privés concernés au niveau national et européen ont travaillé pour évaluer et anticiper les conséquences concrètes du nouveau règlement sur la déclaration des produits, la production de normes harmonisées et le travail des comités techniques du CEN (Comité Européen pour la Normalisation). EBC a également suivi ce travail qui n'est pas encore terminé.

Par ailleurs, EBC a participé à des campagnes d'information, nécessaires pour

informer et former les artisans en Europe de la nouvelle référence juridique. EBC a également été invitée à prendre la parole lors de la conférence organisée par la Commission européenne sur le RPC, qui s'est tenue à Bruxelles le 25 juin 2012. A cette occasion, EBC a défendu le besoin d'améliorer l'acceptation et la pertinence du marquage CE pour créer une concurrence équitable. Plus précisément, les produits artisanaux qui ne sont pas produits en série doivent recevoir la marque CE avec des procédures équivalentes mais simplifiées, qui doivent être économiquement adaptées. A cet égard, le rôle de Normapme dans les comités techniques CEN est fondamental pour s'assurer que certains intérêts économiques

n'imposent pas une surcharge de tests aux produits.

A cette fin, EBC a demandé à Normapme d'établir un groupe de travail spécifique sur la définition de la documentation technique spécifique (DTS). Il s'agit du principal outil que le RPC a introduit pour réduire l'impact des tests effectués par une tierce partie et qui est décrit aux articles 37 et 38 du règlement.

La réunion de lancement de ce groupe a eu lieu le 4 mai 2012 et a réussi à produire des lignes directrices initiales, qui devront encore être discutées. Au moment opportun, elles seront présentées pour considération aux décideurs et normalisateurs.



Révision du système européen de normalisation

Dans le cadre de la réforme du système européen de normalisation, la Commission européenne a présenté sa proposition au mois d'août 2011. Ce paquet de normalisation comprend 2 éléments majeurs :

1. Une communication avec une stratégie sur la normalisation européenne à l'horizon 2020
2. Une proposition de règlement pour la normalisation européenne

Le paquet de normalisation doit prendre en compte les forces et faiblesses du système actuel, en se basant sur le principe de délégation nationale, et doit permettre de faire face aux défis européens et internationaux à venir dans le domaine de la normalisation.

Alors que les PME constituent l'épine dorsale de l'économie européenne, tout indique que leur participation et leur représentation dans la normalisation ne correspondent pas à leur importance économique. Les PME n'ont généralement pas de connaissances spécifiques sur les avantages de l'utilisation des normes, elles ne sont pas pleinement conscientes de comment et où utiliser ces connaissances et n'ont pas la capacité suffisante pour suivre les nouvelles initiatives en cours d'élaboration. Par ailleurs, elles n'ont pas les ressources suffisantes pour participer aux travaux de normalisation.

Le principal outil grâce auquel EBC et d'autres associations de PME ont réussi à être impliquées est Normapme. Cette organisation essentielle a été créée il y a

15 ans par EBC et d'autres associations de PME et est maintenant la référence pour assister les PME dans le processus de normalisation et rendre les normes plus adaptées aux PME.

Tous ces éléments ont été pris en compte dans la proposition de la Commission même s'ils n'ont pas tous été adressés correctement. En effet, certains points ont été défendus par Normapme et EBC pendant le processus législatif qui s'est étendu sur plusieurs mois au sein de la commission marché intérieur du Parlement européen. Ces points incluent :

- Une participation accrue des PME dans la normalisation ;
- L'ouverture et la transparence du système de normalisation et une représentation équilibrée des catégories d'acteurs ;
- La pertinence du marché de tous les nouveaux projets que ce soit pour les produits ou les services ;
- Un droit de vote symbolique pour l'organisation représentant les PME dans la normalisation ;
- Des mesures pour rendre les normes plus favorables aux PME incluant une révision de la politique des prix pour les PME.

Normapme a obtenu satisfaction partielle et continue de s'assurer que l'Union européenne apporte son soutien politique et financier aux PME dans la normalisation. Plusieurs réunions de négociations se sont déroulées au printemps et à l'été 2012 entre le Parlement et le Conseil en vue de trouver un accord et d'adopter le texte en 1^{ère} lecture.



Nouveau Président de NORMAPME

L'Assemblée générale de Normapme s'est réunie le 1er décembre à Bruxelles et les membres ont élu leur nouveau président, M. Gérard Bobier. M. Bobier est un entrepreneur du bâtiment, déjà membre du Conseil de Normapme et Président de l'association française des artisans des travaux publics CNATP, une association proche de la CAPEB, membre d'EBC.

Comité technique CEN 33 sur les portes et fenêtres

EBC représente NORMAPME en qualité d'expert au sein du Comité technique TC 33-1 du CEN sur les fenêtres. Etant donné que la grande majorité des fenêtres en Europe est produite par des PME, les travaux d'EBC consistent principalement à défendre les intérêts des PME dans le processus d'élaboration de la norme technique. Les points les plus importants et les préoccupations de ce comité sont notamment l'introduction du partage des ITT (Initial Type Testing) dans la norme, car cela réduirait considérablement les coûts des tests pour obtenir le marquage CE.

Partenariats - Comités Groupes de travail

EBC partenaire des campagnes de OSHA Bilbao

Comme par le passé, EBC s'est engagée dans la nouvelle campagne biannuelle menée par l'Agence OSHA, l'agence européenne pour la santé et sécurité au travail, située à Bilbao. Attachée à améliorer la santé et la sécurité au travail, EBC a décidé de consacrer du temps et des actions à la campagne sur la participation des travailleurs et la gestion par les dirigeants de l'évaluation des risques.

FOCOPE – Forum Construction au Parlement européen

EBC est membre du FOCOPE, un forum pour l'industrie de la construction au sein du Parlement européen. Le but du FOCOPE est de faciliter le contact entre les membres du Parlement européen et les représentants du secteur de la construction et de promouvoir un secteur plus compétitif et durable.

Comité Permanent de la Construction

Depuis octobre 2004, EBC a acquis un statut d'observateur au Comité Permanent de la Construction. Ce Comité a été institué par la directive Produits de Construction (89/106/CEE), afin d'examiner toute question posée par sa mise en oeuvre. Il est présidé par

le Chef d'Unité Construction de la DG Entreprises/Industrie, et est composé de représentants désignés par les Etats membres.

Comité de Dialogue Social Européen du secteur Construction

Le Comité de Dialogue Social Européen du secteur Construction a été créé en 1999 par la FIEC (Fédération de l'Industrie Européenne de la Construction) et la FETBB (Fédération Européenne des Travailleurs du Bâtiment et du Bois). En 2007, la FIEC a accordé à EBC deux sièges d'observateur au sein de sa délégation participant à ce Comité. EBC a mandaté Robert Hoedemakers (BOUWUNIE, Belgique) et Riccardo Viaggi (Secrétaire général) pour se faire représenter.

Comités Techniques du CEN

EBC représente NORMAPME en qualité d'expert au sein du CEN TC 33 : « Portes, Fenêtres, Volets et Fermetures métalliques », et notamment au sein du Groupe de travail 1 sur les « portes et fenêtres », en charge de la réalisation des normes prEN14351-1/14351-2/14351-3.

Initiative Build-UP

Build-Up est une initiative de la Com-

mission européenne avec pour objectif de fournir des informations à tous les acteurs impliqués dans la mise en oeuvre de la performance énergétique des bâtiments (EPBD). En 2009, en remplacement de l'EPBD Buildings Platform, EBC a signé un accord de collaboration avec le consortium nommé par la Commission européenne.

EBC préside le forum construction de l'UEAPME

Depuis 2008, EBC – en la personne de David Croft – préside le Forum Construction de l'UEAPME, le comité sectoriel le plus actif de l'UEAPME. Le Forum se rencontre deux fois par an avec un ordre du jour complet, décidé par les membres de l'UEAPME, afin d'informer, de présenter et de discuter des développements politiques les plus importants affectant les artisans et les PME de la construction. Plusieurs associations européennes sectorielles ainsi que des associations nationales prennent part au Forum qui adopte des positions, répond à des consultations et mène des activités conjointes.



Projets européens



EuroApprenticeship

EBC continue de travailler sur le projet EuroApprenticeship sur la mobilité transnationale des apprentis, projet débuté en novembre 2010. Campagnes d'information et dissémination du projet sont les principales tâches d'EBC dans le projet, avec notamment l'organisation d'un événement EuroApprenticeship qui aura lieu dans le cadre de la compétition EuroSkills en octobre 2012.



Conférence finale de Prometheus

Le 20 avril 2012, EBC a été invitée à prendre la parole à l'événement de clôture du projet Prometheus. La conférence qui s'est tenue en Italie était organisée par le coordinateur italien du projet, CRACA. Financé par le programme EIE, Prometheus a développé un modèle pour la création et la gestion de clusters de petites et moyennes entreprises pour offrir des services d'amélioration de l'efficacité énergétique dans le secteur de la construction. EBC a parlé des débats législatifs actuels à Bruxelles et a donné un aperçu des futurs développements politiques en lien avec l'efficacité énergétique des bâtiments.

Grâce à cet événement, une bonne coopération a été établie avec CRACA, qui a permis de répondre ensemble à l'appel à proposition 2012 EIE et de soumettre le projet REHAB.

Dialogue social européen - Under Construction 3



Dans le cadre de l'année européenne 2012 pour le vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle, EBC a lancé Under Construction 3 « Soutenir le vieillissement actif et attirer les jeunes travailleurs dans les PME de la construction ». Il s'agit du 3ème projet coordonné par EBC dans le domaine du dialogue social sectoriel européen.

Le projet qui s'est déroulé entre juillet 2011 et juin 2012 s'est concentré sur le vieillissement actif et les jeunes travailleurs dans les PME de la construction. 11 associations nationales partenaires de 8 Etats membres étaient impliquées dans le projet. Under Construction 3 a été mené de manière semblable aux projets précédents, Under Construction I et Under Construction II.

EBC tenait à réaliser ce projet car la structure de la population européenne change avec un véritable impact sur les petites et moyennes entreprises du secteur de la construction. En raison de la baisse du taux de natalité et

de l'augmentation de l'espérance de vie, la main d'œuvre européenne diminue avec davantage de personnes qui partent à la retraite sans être remplacées. Ce fait revêt une importance particulière dans le secteur de la construction qui a un véritable impact sur les employés, les artisans et les jeunes travailleurs.

Under Construction 3 fait également partie de l'engagement d'EBC, en tant que représentant des artisans et PME de la construction, d'être pleinement reconnue dans le dialogue social sectoriel européen de la construction. Nous sommes donc très heureux que différents représentants de la Commission européenne aient participé à nos réunions et qu'ils aient exprimé leur soutien et leur confiance au travail et projets d'EBC.

Au cours d'Under Construction 3, plusieurs exemples de bonnes pratiques ont pu être identifiés qui montrent que les solutions doivent se concentrer à la

fois sur les personnes âgées comme sur les jeunes puisqu'il s'agit d'un problème intriqué. Parmi les meilleurs exemples:

- Compétitions des métiers techniques et manuels pour améliorer l'image du secteur et améliorer les compétences,
- Tutorat comme moyen de transférer le savoir-faire des personnes expérimentées aux plus jeunes travailleurs,
- Amélioration des conditions de travail et de la gestion du lieu de travail pour permettre aux travailleurs de modifier leurs tâches en vieillissant,
- Soutien au vieillissement actif par les institutions paritaires pour assurer un dialogue social national puissant,
- Bénéfices financiers à destination des entreprises qui emploient des travailleurs plus âgés,
- Soutien à la création d'entreprise et au transfert pour assurer la continuité de l'artisanat.

Davantage d'information sur le site Internet d'EBC : www.eubuilders.org



QualiCert

QualiCert un projet réussi touche à sa fin

Le projet QualiCert s'est conclu le 8 décembre 2011 lors de la conférence de clôture du projet, où les résultats ont été présentés à Bruxelles à un large public européen. Le projet a fourni des lignes directrices aux Etats membres pour rédiger leur système national de certification ou de qualification équivalent. Ces recommandations se présentent sous la forme d'un certain nombre de « critères clés à la

Participation d'EBC dans le projet

QualiCert est le 1er projet EIE (Energie Intelligente Europe) auquel a participé EBC et les résultats sont très positifs. Ce projet a été une véritable opportunité d'approcher, interagir et construire des relations avec d'autres associations européennes. EBC a joué un rôle fondamental pour apporter le point de vue des PME et a réussi à promouvoir l'idée de « systèmes de qualification équivalents » comme moyen de livrer d'aussi bons résultats que les systèmes de certification, mais qui sont plus adaptés aux micro-entreprises et PME.

Davantage d'information sur le projet: www.qualicert-project.eu (uniquement en Anglais)

Shelter

EBC est toujours impliquée dans le projet Shelter, projet financé par l'UE, débuté en juin 2010 et qui prendra fin en juin 2013. L'objectif est de promouvoir et faciliter l'utilisation de nouveaux modèles de coopération inspirés du design intégré, pour la rénovation énergétique des logements sociaux.

EBC a co-organisé un séminaire de dissémination du projet Shelter pendant la semaine européenne de l'énergie durable 2012, qui rassemble chaque année des centaines de personnes à Bruxelles. Le séminaire a été bien suivi et des exemples intéressants sur la création d'emplois locaux et le groupement de PME locales unissant leurs forces pour la rénovation énergétique des logements sociaux ont été discutés.

Davantage d'information sur le projet: www.shelterproject-iee.eu

réussite du système » inclus dans le manuel. Ils ont été définis grâce à une analyse des systèmes existants et d'une large consultation pour pouvoir identifier quels critères seront applicables (ou pas) dans un contexte national. Les commentaires ont été intégrés dans le manuel QualiCert, qui a été présenté aux principaux acteurs européens au cours de réunions d'experts nationaux, des tables rondes nationales (Pologne, Italie, Grèce, Autriche et France) et des ateliers de mise en pratique. La mise en œuvre des systèmes de certification rencontrera néanmoins un certain nombre de défis. Les résultats du projet ont montré que les systèmes existants

varient énormément. Par ailleurs, des inquiétudes sur le coût administratif et financier de la certification/ qualification équivalente ont été soulevées.

Le projet QualiCert, soutenu par le programme EIE, vise à favoriser la mise en œuvre de l'article 14 de la directive sur la promotion de l'utilisation des énergies renouvelables (2009/28/CE), exigeant que les Etats membres développent d'ici décembre 2012 des systèmes de certification ou des systèmes de qualification équivalents pour les installateurs de petits systèmes d'énergie renouvelable qui seront mutuellement reconnaissables.

